

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le lundi 13 janvier 2020 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 7 janvier 2020.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Était représentée :

Madame Catherine JAMMES par Madame Marguerite LABORIE, elle suivait par ailleurs la réunion en audio conférence.

Secrétaire de séance : Ghislain SERIEYS

La séance démarre par une minute de silence en mémoire de Pascal MERAL, agent municipal de la Commune depuis 1997, dont les obsèques viennent d'être célébrées ce jour.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II.DETR 2020

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année avant la mi-janvier le Conseil doit statuer sur les projets en vue de la demande de DETR.

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs au d'une part au multiple rural et d'autre part aux deux appartements T4 situés à l'étage du bâtiment de la cantine scolaire.

Le prix du projet, incluant la réfection de la couverture du bâtiment, s'élève à 1 000 499.01 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR à concurrence de 40% soit 400 199.60 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition.

III. REHABILITATION LOGEMENTS COMMUNAUX : AVENANTS

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider l'avenant pour 488,21 € concernant le lot attribué à l'entreprise Bernard BONNET s'agissant de la pose d'un coffre de protection EDF et l'intervention sur la porte de la cave du logement CARRIER 1.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide cet avenant.

IV. DECONSTRUCTION DE LA GRANGE DU PRESBYTERE

(Fabien LONGUECAMP et Philippe CASTANIER sortent de la salle du Conseil)

Monsieur le Maire indique que trois offres sont parvenues concernant la déconstruction de la grange du presbytère.

Il présente les éléments et propose au Conseil de retenir la mieux disante soit celle de l'entreprise LONGUECAMP pour 9 984 €.

Le chantier sera réalisé avant le 15 mai 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de la lauze récupérée sera réutilisée pour couvrir le sécadou. Les pierres d'angle et la vieille porte seront également conservées.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'offre de l'entreprise LONGUECAMP.

(Fabien LONGUECAMP et Philippe CASTANIER réintègrent la salle du Conseil)

V. AEP : POSTE DE CHLORATION RESEAU DE CANCES

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont nécessaires afin d'éviter tout problème de bactériologie lié à la fluctuation des débits de l'eau.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le devis de la SAUR, seule entreprise ayant répondu à l'appel d'offres en incluant l'option télésurveillance pour un montant de 5 790 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition.

VI. AGEDI : MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la modification statutaire adoptée par le syndicat mixte agence de gestion et développement informatique et invite le Conseil à valider cette modification.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification.

VII. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour que mandat soit confié au Centre de gestion pour la conclusion du contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour ce mandat.

VIII. LOGEMENTS COMMUNAUX : Location maison -Révision des loyers des logements communaux pour 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Stéphane OUSTRY quitte le logement du stade le 31 janvier 2020 pour motif financier et propose au Conseil, à titre exceptionnel compte tenu des circonstances de ce départ, d'accepter que le préavis soit ramené à un mois et demi au lieu des trois mois prévus dans le contrat.

Il informe par ailleurs le Conseil que ce logement sera reloué à Mylène DELAS et Dylan VERNHET à partir d'avril 2020 et sollicite l'accord du Conseil sur le montant du loyer mensuel à 529,60 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que le préavis soit ramené à un mois et demi et valide le loyer proposé dans le cadre du bail qui sera consenti à compter d'avril 2020.

- Monsieur le Maire propose au Conseil de valider les loyers des logements communaux pour 2020 suite à la variation de l'indice de révision prévu aux contrats :

Locataires	2019	2020
OUSTRY Stéphane	520,76 €	529,60€
LACOMBE Anthony	352,71€	356,94€
MARTIN Marielle	389,56€	396,17€
BACQUIE Anthony	204,67€	207,12€
VIGNE Céline	477,15€	484,43€

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les loyers proposés.

IX QUESTIONS DIVERSES

9.1 Echange terrain :

Monsieur le Maire rappelle les éléments de contexte liés à l'échange d'un terrain de 214 m2 entre la Commune et Madame MAFFRE Marguerite.

Il s'agit d'une régularisation administrative pour laquelle Monsieur le Maire propose de faire appel au Notaire de MONTSALVY afin d'opérer un classement en chemin rural après qu'ait été vérifiée la pertinence de l'échange par rapport à l'état physique des chemins en cause.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour que, le cas échéant, la régularisation soit opérée avec le concours du notaire de MONTSALVY.

9.2 Bornes incendie :

Monsieur le Maire propose au Conseil l'achat de panneaux d'interdiction de stationner à proximité des bouches d'incendie.

Le devis s'élève à 1035.72 € HT.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis proposé.

9.3 Atribus :

La question de l'implantation de nouveaux atribus est évoquée s'agissant de :

-La Vizade/Les traversières

-Le Moulin de Labeylie

Une analyse des lieux de ramassage des collégiens sera réalisée ainsi qu'un benchmark auprès des Communes de LABESSERETTE et PRUNET.

9.4 Gestion de l'urgence en cas de nécessité de déneigement :

Les demandes doivent être transmises à Clément ROUET, Fabien LONGUECAMP, Philippe CASTANIER.

9.5 Création d'une association de maraîchers de produits BIO

Pascal FELGINES a créé une association de maraîcher de produits BIO à Teissières Les Bouliès

9.6 Sauvetage animal coincé dans un regard d'eau pluviale :

Prévoir de poser une grille sur la buse située au garage QUIERS.

9.7 Dépose des décorations de Noël

Marcel GASTON propose d'aider le Conseil pour déposer les décorations de Noël.

Agenda :

Les vœux de la Municipalité ont été annulés ce dimanche 12 janvier suite au décès de notre agent municipal, une information a été diffusée sur le journal de La Montagne, sur l'application Panneau Pocket, sur le site Internet ainsi que sur la page Facebook de la Commune.

-14 janvier 2020 : réunion du Conseil Communautaire à Montsalvy

-16 janvier 2020 : réunion du Comité de Pilotage de l'association NATURA 2000 à Saint Come d'Olt de 11h à 12 h.

-17 janvier 2020 : rendez-vous avec l'inspectrice d'Aurillac 2

Date prévisionnelle de prochain Conseil : 20 février 2020

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance.